

COMMUNE D'ANGLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le seize novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Angles, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente, par dérogation (arrêté n°2021-10-002), sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 10 novembre 2021.

Nombre de membres en exercice : 23

PRESENTS : M. MONVOISIN Joël, Mme JOUANE Françoise, Mme FLORI Josette, Mme RENOU Aurélie, M. THOUVIGNON Pascal, Mme BOURGEOIS Valérie, M. GABORIEAU Romain, M. GUERINEAU Jean-Michel, Mme MASSON Catherine, M. FALGUIERES Alain, M. FALANTIN Christian, Mme DAMBREVILLE Anne-Pierre, M. PATEAU Jean-Yves, Mme LASCAUX Marie-Denise, M. SUJEVIC Bruno, M. FOUCHARD Jacques.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme CHAVET Vanessa qui a donné pouvoir de voter en ses lieu et place à M. MONVOISIN Joël, M. RAZAT Frédéric qui a donné pouvoir de voter en ses lieu et place à Mme JOUANE Françoise, Mme BRUSCINO Magalie qui a donné pouvoir de voter en ses lieu et place à M. GUERINEAU Jean-Michel, Mme BYROTHEAU Corine qui a donné pouvoir de voter en ses lieu et place à M. THOUVIGNON, M. LELIEVRE Marc qui a donné pouvoir de voter en ses lieu et place à Mme FLORI Josette, Mme GREGOIRE Sophie qui a donné pouvoir de voter en ses lieu et place à M. SUJEVIC Bruno.

ABSENT : M. CHALEMBERT-AVISSE Michel

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme JOUANE Françoise est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération n°16/11/21 - 27

Tarifs municipaux

M. le Maire présente les tarifs proposés par la commission Finances réunie le 9 novembre dernier pour une application à compter du 1^{er} janvier 2022.

Concessions Cimetière :

15 ans : 120 €

30 ans : 200 €

50 ans : 380 €

Concessions Colombarium :

10 ans : 325 €

15 ans : 430 €

30 ans : 745 €

Concession pour 15 ans – les 2.20 m ² (ou concession funéraire de 0.85 m sur 0.50m)	120 €
Concession pour 30 ans – les 2.20 m ² (ou concession funéraire de 0.85 m sur 0.50m)	200 €
Concession pour 50 ans – les 2.20 m ² (ou concession funéraire de 0.85 m sur 0.50m)	380 €
Entretien éventuel de la tombe (contrat triennal)	55 €/an
Caveau provisoire – droit de séjour par jour	7 €
Remboursement rétrocession perpétuelle	105 €
Taxe réunion de corps	115 €

TARIFS COLOMBARIUM ET JARDIN DU SOUVENIR

Concession 1 case (trois urnes) – 10 ans	325 €
Concession 1 case (trois urnes) – 15 ans	430 €
Concession 1 case (trois urnes) – 30 ans	745 €
Redevance ouverture et fermeture d'une case	55 €
Redevance enregistrement dispersion de cendres au Jardin du Souvenir	70 €
Vente d'un cavurne préinstallée	250 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les tarifs municipaux ci-dessus en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents s'y référant.

Fait et délibéré en Mairie les : jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le MAIRE,

J. MONVOISIN

